



FORMATION CONTINUE PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 F.C. P.S.E.1

Profil du stagiaire :

Cet enseignement, d'une durée de 6 heures est annuelle et obligatoire pour toute personne titulaire du BNSSA, du BEESAN ou du MNS (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ces formations spécifiques.

Objectifs :

- ✓ Actualiser, maintenir et perfectionner les connaissances techniques dans le domaine des premiers secours conformément à l'arrêté du 24 mai 2000.
- ✓ Maintenir les compétences nécessaires pour tenir l'emploi de « secouriste » : prévenir les risques, d'assurer sa propre sécurité et celle des autres, mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse vitale, avec ou sans matériel de premiers secours.

Programme :

La totalité du programme « PSE 1 » est repris sur une durée de 5 ans :

- | | |
|--|--|
| 1. Le secouriste | 9. La défibrillation automatisée externe |
| 2. La chaîne des secours | 10. Les détresses vitales |
| 3. La sécurité | 11. Les malaises et la maladie |
| 4. L'alerte | 12. Les accidents de la peau |
| 5. L'obstruction brutale des voies aériennes | 13. Les traumatismes des os et des articulations |
| 6. Les hémorragies externes | 14. La noyade |
| 7. L'inconscience | 15. La surveillance et l'aide au déplacement |
| 8. L'arrêt cardio-respiratoire | 16. Synthèse |

Déroulement et intervenants :

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de Mise en Situation Professionnel sur le bord du bassin, et d'accidents simulés, avec du matériel de premiers secours (sac O₂, D.S.A et sac de premiers secours).

Les intervenants sont titulaires de l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours », à jour de formation continue. Elle est organisée pour un effectif de 6 à 8 stagiaires maximum pour 1 formateur.

Validation :

À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue PSE 1. La non-validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PSE1 et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable. Les candidats validés se voient remettre une Attestation de formation continue PSE1.

